



Litige suite a l'achat d'un vehicule

Par **septcile**, le **31/03/2013** à **19:16**

Bonjour,
Voilà je vous explique mon cas:

J'ai acheté un véhicule il y a un mois que j'ai gardé trois jours seulement.
Pour payer le véhicule j'ai fait un chèque mais je me suis trompée de chèquier
Quelques jours plus tard je contacte le vendeur du véhicule que je me suis trompé de
chequier et que j'ai rencontre pendant ces trois jours quelques probleme sur le vehicule
Je lui parle des problemes il ni tout cela je commence à lui parler d'expertise et là il panique et
me propose d'annuler la vente.
il me demande egalement de rendre tout les papiers et ne me rend pas le cheque.

A
Mon probleme aujourd'hui c'est qu'il m'accuse d'avoir abime son vehicule et me demande de
payer une facture il n'y a pas eu d'expertise.
Si je ne paye pas elle ne me rend pas mon cheque.
Et du coup aujourd'hui je suis fiché banque de France.
Je ne sais plus quoi faire.
Si vous avez des pistes merci de m'éclairer
Cordialement

Par **chaber**, le **01/04/2013** à **10:18**

bonjour

lors d'une vente entre particuliers, la preuve des vices cachés incombe à l'acquéreur par

expertise contradictoire et de préférence judiciaire

Si les faits sont avérés et que le juge annule la vente, vous devez restituer le véhicule tel que vous l'avez reçu et le vendeur doit vous rembourser, et il peut éventuellement être condamné à versement d'indemnité selon l'art 700.

Il faut que vous voyez au mieux votre intérêt et surtout la plus rapide solution pour votre problème bancaire.

Si vous êtes titulaire d'une protection juridique il est nécessaire de vous en rapprocher